

## **MAIRIE DE VIGOUX**

### **COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL**

**09 février 2015**

*Affiché en exécution de l'article L. 2121-25 du Code général des Collectivités territoriales*

#### **DECLASSEMENT EXCEDENT DE VOIRIE COMMUNAL POUR ALIENATION – LES BOUCHAUDS – À MONSIEUR RAS JEROME**

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur en date du 28 janvier 2015,

Vu les documents de modification du parcellaire cadastral de Lionel CHAIGNEAU, géomètre expert DPLG,

DECIDE :

- du déclassement de la parcelle A 690 de 06 ares 77 centiares
- de l'aliénation de cette parcelle au profit de Monsieur RAS Jérôme, au prix de 5,50 euros le mètre carré

#### **Monsieur DELPEUCH ERIC CONCERNE PAR CETTE DELIBERATION QUITTE LA SALLE DECLASSEMENT EXCEDENT DE VOIRIE COMMUNAL POUR ALIENATION – LES BOUCHAUDS – À MONSIEUR DELPEUCH ERIC**

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur en date du 28 janvier 2015,

Vu les documents de modification du parcellaire cadastral de Lionel CHAIGNEAU, géomètre expert DPLG,

DECIDE :

- du déclassement de la parcelle A 691 de 12 ares 60 centiares
- de l'aliénation de cette parcelle au profit de Monsieur DELPEUCH Éric, au prix de 0,60 euros le mètre carré

#### **DECLASSEMENT EXCEDENT DE VOIRIE COMMUNAL POUR ALIENATION – LES BOUCHAUDS – À MADAME NOGRETTE MARIE**

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur en date du 28 janvier 2015,

Vu les documents de modification du parcellaire cadastral de Lionel CHAIGNEAU, géomètre expert DPLG,

DECIDE :

- du déclassement de la parcelle A 683 de 1 ares 13 centiares
- de l'aliénation de cette parcelle au profit de Madame NOGRETTE Marie, au prix de 0,60 euros le mètre carré

#### **Monsieur DELPEUCH ERIC CONCERNE PAR CETTE DELIBERATION QUITTE LA SALLE ACQUISITION DE DEUX PARCELLES DE TERRAIN A MONSIEUR ERIC DELPEUCH**

Le Conseil Municipal,

Vu la proposition de vente, de Monsieur Éric DELPEUCH, de deux parcelles de terrain jouxtant la parcelle A 287 afin de créer un chemin de 6 mètres.

Vu les documents de modification du parcellaire cadastral de Lionel CHAIGNEAU, géomètre expert DPLG,

DECIDE :

- de l'acquisition des parcelles A 696 de 1 are 27 centiares et A 693 de 7 ares 24 centiares, au prix de 0,60 euros le mètre carré.

#### **GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE DE SYNDICAT DE VOIRIE DU CANTON DE ST GAULTIER ET LES COMMUNES DE CHAZELET, SAINT CIVRAN, SACIERGES SAINT MARTIN, VIGOUX et CELON**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, que suite à la dissolution du Syndicat de Voirie du canton de St Benoît du Sault, il est nécessaire de se regrouper pour les commandes de travaux de voirie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré donne un avis favorable à la constitution d'un groupement de commandes pour les travaux de voirie 2015 entre le Syndicat de Voirie de St Gaultier et les communes de Chazelet, Saint Civran, Sacierges Saint Martin, Vigoux et Celon. Il autorise le Maire à signer la convention constitutive.

**CREATION D'UN BATIMENT POUR LES SERVICES TECHNIQUES  
DEMANDES DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire présente le programme des travaux de transformation d'un bâtiment agricole en bâtiment pour les services techniques de la commune. Le devis estimatif des travaux est de 112 163 euros hors taxes et 134 596 euros toutes taxes comprises.

Le conseil municipal donne son accord et autorise le Maire à engager les travaux et à déposer :

- une demande de subvention auprès de Madame la Sous-Préfète dans le cadre de la DETR
- une demande de subvention auprès du Sénateur Jean François Mayet dans le cadre de son enveloppe parlementaire.

*Le Maire,*

